
Une consultation avec un notaire

Publié le 04/04/2012



Dans le cadre de l'accès au droit, bénéficiez des services d'information d'un notaire

Consultations téléphoniques – Notaires Infos

Tous les jours de **9 h 30 à 13 h**, « Notaires Infos », centre de renseignements téléphoniques des notaires de France, **répond aux interrogations des particuliers** sur des questions d'ordre juridique. Une borne interactive vous permet d'accéder rapidement aux informations que vous recherchez ou d'obtenir une consultation par téléphone.

0 892 011 012

0.40 € / min

La Chambre des Notaires de Paris n'accueille plus de public en dehors des conférences dont vous trouverez **le programme en cliquant ici**.